



Litige cotisations urssaf et rsi apres cessation d'activite

Par **pascal**, le **11/12/2008** à **16:54**

Bonjour,

J'ai crée ma micro-entreprise le 04/09/2006 avec exoneration d'une partie des cotisations sociales par un dossier ACCRE pendant un an. J'ai cessé mon activité le 28/08/2007 soit moins d'un an apres et j'en ai aussitot averti l'Urssaf qui m'a donc radiée en date du 28/08/2007.

Or, à ce jour, je viens de recevoir un appel de cotisation Urssaf et Rsi d'un montant global de 640 euros mais sans justificatif de détail de calcul des cotisations. On m'indique que je suis redevable de cette somme sans m'expliquer pourquoi.

Malgré un courrier où je réclamaiss le detail de la somme, je n'ai pas eu de réponse de leur part mis à part un avis de majoration de 22euros pour non paiement dans les délais alors mon dossier devrait etre cloturé depuis plus de 1 an!

Que puis-je faire pour obtenir l'explication de la somme d'ue , aucune personne de l'urssaf ne semblant prendre en compte ma demande pourtant fondée?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Mme Fleisch Magali